



## ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PLOUISY,

Arrêté n° 2021 - 031  
VU Le Code des Collectivités Territoriales,  
VU Le Code Pénal,  
VU Le Code de la Route,

VU la demande formulée par **COLAS Centre Ouest – 1 rue du pavillon bleue – 22170 Ploumagoar**, travaillant pour le compte de SOGEA OUEST TP, devant procéder aux travaux de réfection des chaussées **rue du Croisic, giratoire de la résistance et rue de Traou Nen**, et tendant à interdire la circulation des véhicules dans l'emprise du chantier, sauf aux riverains.

### A R R E T E

**Article 1** - Du **Mercredi 21 avril au vendredi 30 avril 2021 inclus**, COLAS Centre Ouest est autorisée à exécuter les travaux précités.

La circulation des véhicules sera interdite du mercredi 21 avril 8h00 au vendredi 30 avril 18h00. A cet effet, le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

**Article 2** - Des déviations seront mises en place :

- Dans les 2 sens par la rue de Pors Léonec, la rue de l'église et la rue de Traou Bourg.
- Au départ du giratoire de la résistance par la rue des sports, la RD 8 et la RD 8bis.
- Au départ du carrefour du lotissement de Traou Nen/rue de Traou Nen par la rue des Ecoliers et la rue de Traou Bourg.

**Article 3** - Les panneaux de pré signalisation et de signalisation réglementaires seront mis en place par les soins de COLAS Centre Ouest.

**Article 4** - Toute infraction aux dispositions du présent Arrêté sera constatée par procès-verbal et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**Article 5** - Une ampliation du présent arrêté sera apposée aux origines des interdictions.

**Article 6** - Madame La Secrétaire Générale de Mairie, Monsieur Le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie, Monsieur Le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à son application et recevront ampliation du présent arrêté.

Fait à PLOUISY, le 19 avril 2021

Le Maire,

Rémy GUILLOU

